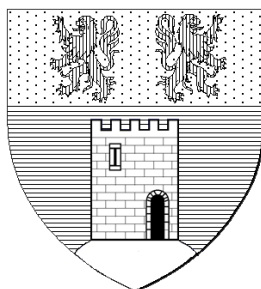


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 9 MAI 2014

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, BERNARD Daniel, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.**

**Absents : ...**

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Les élections à la Communauté de Communes ont reconduit Bruno LAGIER à la présidence. Ont été élus Vice-Présidents : Gérard NICOLAS, Albert MOULLET, Michel COUBAT et Éric DEGUILLAME. La composition des commissions et délégations a été arrêtée. Philippe AMIC représentera la Communauté de Communes au SMIGIBA. Une commission « développement local » a été créée dans laquelle siège le Maire.

Lors de l'élection du délégué des maires du canton deux candidats étaient en lice, Madame FEUILLAS, Maire d'Aulan, et Monsieur PASCAL, Maire de Laborel.

Établi le : 21/06/2014

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Monsieur PASCAL a été élu. Dans le cadre de ce changement de présidence, une demande forte des maires de réunion régulière sur les sujets d'actualité s'est manifestée.

Jean MOULLET a été réélu à la Communauté de Communes des Hautes-Baronnies.

La réforme territoriale s'accélère et provoque beaucoup d'agitation. On annonce la disparition des départements, la fusion des régions et le regroupement des communautés de communes. Cette situation doit amener le Conseil à une grande vigilance, une prudence sur les dépenses et une adaptation des projets d'investissements.

Il résulte des contacts pris avec Pôle Emploi que Marc MICHEL ne sera plus éligible à compter du 15 juillet 2014 à aucun dispositif compte-tenu de son âge. Sophie l'accompagnera, s'il le souhaite, dans le montage de son dossier de liquidation de retraite.

Renseignements pris, le débit de tabac a cessé son activité. Une demande officielle sera adressée à la Direction des Douanes, en vue d'une réattribution.

La Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme a attribué un don de 2 000 € à la Commune pour la poursuite de la réhabilitation de la tour de Riable. Le dossier a été monté conjointement par le Luminaire et la Commune. Il a été présenté et défendu par Henri AMIC et Pierre BENCE.

La remise du chèque s'effectuera samedi 5 juillet dans le cadre d'une rencontre conviviale. Le Conseil remercie le Luminaire et ses bénévoles qui entretiennent et mettent en valeur le patrimoine communal à bon compte pour la collectivité.

La commémoration du sacrifice des Maquisards du MAQUIS VENTOUX revêtira un caractère particulier pour son soixante-dixième anniversaire. Deux manifestations sont organisées, la première le jeudi 29 mai, la seconde le 31. Le Maire donne lecture des deux programmes ainsi que d'une lettre du CURD. Le Maire représentera officiellement la Commune aux deux manifestations tant il est important de garder en mémoire le sacrifice de ces martyrs qui ont donné leur vie pour la France. Une demande de subvention de 300 € a été sollicitée. Après tour de table, une participation de 150 € est votée, complétée par le prêt du barnum. (délibération n° 2014-20)

**1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 5 AVRIL ET DU 11 AVRIL 2014**

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

**2 - PRÉPARATION DE LA TOURNÉE CANTONALE**

Le Maire indique pour les nouveaux conseillers que le conseil Général est le principal financeur des communes pour les dossiers d'investissement. La tournée cantonale

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

présidée par le Conseiller Général accompagné des services du Département est destinée à planifier l'attribution des subventions d'aide aux communes pour l'année suivante.

Le taux de subvention peut aller jusqu'à 80 % en fonction du potentiel fiscal élargi de la commune et de l'effort fiscal. Lachau bénéficie encore du taux maximal.

Il n'existe désormais plus qu'une dotation qui regroupe le patrimoine et la voirie.

Ne sont plus pris en compte les dossiers relatifs à l'eau, à l'assainissement, à la rénovation du patrimoine privé locatif. L'acquisition du foncier bâti est très mal subventionnée.

Lors de la tournée cantonale, le Conseiller général rencontre le Maire et la secrétaire. A Lachau le Conseiller Général et ses services sont reçus par tous les conseillers qui le souhaitent et le peuvent.

Le processus se déroule en cinq temps :

- 1<sup>er</sup> temps rencontre avec les communes pour faire le point sur les projets : nature, montant, échéance de réalisation
- 2<sup>ème</sup> temps : transmission des dossiers complets par les Communes avant le 1<sup>er</sup> ou 15 septembre
- 3<sup>ème</sup> temps : collationnement des projets, état de l'ensemble des demandes, discussion pour adaptation de la programmation, gros dossiers traitement à part (2 gros dossiers par an pour le canton)
- 4<sup>ème</sup> temps : réunion de retour du Comité de programmation définitive des dossiers retenus pour 2015
- 5<sup>ème</sup> temps : vote en 2015 des opérations par le Conseil Général en commission puis en séance Plénière ou en Commission Permanente

Paul ARNOUX Conseiller Général et Marie-Pierre BERTRAND, sa suppléante, accompagnés de Jean-Luc GAUCHER, Chef de service et de Monsieur DONZE qui s'occupe plus particulièrement de la voirie se rendront en Mairie jeudi 12 juin à 9 H 30.

Ces précisions étant données, il ressort du débat les projets suivants qui pourraient être proposés au financement du Département :

- voirie : 50 000 €,
- éclairage public : 50 000 €,
- numérotation des rues, quartiers et cours d'eau,
- columbarium.

### **3 – COMPOSITION DE LA COMMISSION DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS**

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

Le Maire rappelle les raisons qui ont présidé à la création d'une régie. La Régisseuse est Céline TRUCHET. C'est elle qui gère les producteurs, les entrées et les sorties qui transitent par la Mairie et la Trésorerie lors des manifestations. Elle a développé le marché avec une grande application et une efficacité remarquable. Elle est secondée par Viviane MIONE qui est Régisseuse suppléante.

Sont candidats à la commission : Michelle AMIC, Daniel BERNARD, Roger DE CARLO, Jean-Jacques SEGUIN.

#### **4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

##### **Bâtiment**

Pour le petit logement du rez-de-chaussée de la Poste, il sera procédé au gainage de la cheminée pour permettre l'utilisation d'un poêle à bois. De même les travaux de reprise de la génoise seront commandés.

Une réunion sur le site de l'ancienne école est fixée au lundi 12 mai à 18 H 00.

##### **Aire de jeux**

Les équipements seront réparés et rafraichis avant la saison estivale.

##### **Comité des Fêtes et fête du 15 août**

La passation de relais sera effectuée avec l'ancienne présidence. Une nouvelle tentative de relance sera effectuée. Il ressort de la première tentative que des repreneurs potentiels existent et notamment des jeunes. Ils sont priés de se manifester. A défaut la Municipalité organisera la fête du 15 août au mieux. Le Maire a réservé la musique pour prévenir toute difficulté. Le programme devrait être complété par une manifestation cycliste de randonnée ouverte à tout public. Organisée par une association chaupatière, elle permettra de diversifier les activités proposées et de mettre en valeur le village et les alentours.

##### **Communication**

Le projet Cigale porté par Drôme-Ardèche Numérique est présenté par Daniel BERNARD. Il permettrait, moyennant abonnement, de faire bénéficier le public d'internet par WIFI aux abords de la mairie et notamment dans le bistrot communal.

##### **Voirie**

Sans attendre la réunion publique de lancement du programme de requalification de la voirie communale, les trous seront comblés. Des problèmes de vitesse excessive sont constatés régulièrement à l'Adret et dans le village. Ces questions seront signalées au Département. La possibilité d'installation de radars pédagogiques sera étudiée.

##### **Réservoir principal**

Des travaux urgents seront réalisés sur la chambre des vannes afin de désolidariser d'avantage les tuyaux du bâtis afin d'atténuer les effets du glissement de terrain.

---

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

**Éclairage public**

Des aides du SDED permettent de financer les projets. Un devis sera demandé à INEO pour la mise aux normes.

**5 - MARCHÉ PUBLIC : ANALYSE COMPARATIVE DES OFFRES**

**Cette partie de la réunion se déroule à huis clos conformément à la réglementation en matière d'appels d'offre.**

Un premier travail d'ouverture des plis a été effectué lors de la dernière séance.

Avant que la commission ne soit en mesure de se prononcer, il était indispensable de procéder à une analyse fine des propositions. Ce travail a été réalisé par l'ensemble des conseillers et synthétisé sous forme d'un tableau. Le tableau est présenté et étudié poste par poste.

Une majorité se dégage pour l'option métallique.

Il apparaît que des précisions complémentaires sont néanmoins nécessaires concernant des hauteurs sur un devis.

L'entreprise concernée sera contactée et une réunion supplémentaire est convoquée sous huitaine afin d'arrêter le choix de la commission.

La proposition de la Commission des Marchés sera ensuite examinée par le prochain Conseil.

D'ores et déjà, le Maire indique que compte-tenu des réformes en cours qui vont modifier le paysage intercommunal, voire communal, et du contexte de réduction drastique des finances publiques, le plus grand soin sera apporté à la programmation des commandes de manière à rester dans l'enveloppe initiale.

**6 - FINALISATION DES COMMISSIONS**

La commission des Impôts a été ajustée pour tenir compte des directives de la Direction des Services Fiscaux. Le tableau est remis en séance.

**7 - QUESTIONS DIVERSES.**

Les derniers panneaux de rue devront être installés.

L'enquête de satisfaction a été retournée à l'Office National des Forêts.

La subvention au Club du Troisième Age « Club espérance 3 » est reconduite. *(délibération n° 2014-19)*

Une visite au réservoir principal est programmée suite au signalement de désordres dans la chambre des vannes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 H 55.

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet